

CAHIER DES CHARGES DES VILLAGES RUGBY

RUGBY VILLAGES – REGLES GENERALES

Chaque ville/métropole hôte est responsable de l'organisation d'une zone de célébration de grande capacité dénommée « Village du Rugby » conformément à l'accord conclu avec le groupement d'intérêt public « France 2023 » et aux principes et règles énoncés ci-après.

Les principes d'organisation de chaque Village du Rugby sont les suivants :

- Capacité minimum idéale de 5 000 personnes - à convenir avec France 2023 et RWCL lorsque les villes et métropoles hôtes auront soumis leur concept final.
- Situé aussi près du centre-ville que possible.
- Tous les aspects de la mise à disposition des Villages du Rugby sont entièrement financés par la collectivité, notamment le montage, le démontage et l'exploitation-maintenance des installations temporaires et des équipements, les services de sécurité et de sûreté privées, d'accueil des publics, de nettoyage et d'alimentation en fluides. Les partenaires économiques de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 devront financer leurs activations (installations, services, frais de fonctionnement, etc.), mais les collectivités devront fournir un catalogue de tarifs de services (conformément aux directives de ce document). Les « Worldwide Partners » (WWP), les fournisseurs de World Rugby, les Sponsors officiels, les fournisseurs officiels, les supporters officiels et le gestionnaire officiel des licences commerciales doivent spécifiquement avoir un accès privilégié aux villes pour échanger sur la mise en place de leurs activations sur le site de chaque Village du Rugby.

RWCL et France 2023 laissent l'opportunité aux villes/métropoles d'avoir un maximum de 4 sponsors locaux dénommés "XXX (nom de la marque) Soutien du Village Rugby, Ville de XXX (nom de la collectivité)".

- Les programmes et contenus des Villages du Rugby doivent être soumis à France 2023 avant approbation par RWCL.
- Exclusivité commerciale - seuls les partenaires officiels de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 (du niveau 1 au niveau 4) seront autorisés à apparaître et à entreprendre des activités commerciales dans les Villages du Rugby. Conformément à l'accord entre RWCL et France 2023, les collectivités pourront



intégrer à ce programme les sponsors locaux des Villages du Rugby, après approbation de chaque marque par RWCL et France 2023. En ce qui concerne la visibilité des marques, un ensemble complet de directives sera partagé par France 2023 aux villes/métropoles hôtes qui comprendra la hiérarchie de marquage entre les différents niveaux/catégories de partenaires.

- Les droits relatifs à la vente de nourriture et de boissons peuvent être exploités par la collectivité, sous réserve du respect des règles commerciales des Villages du Rugby.
- Les Villages du Rugby devront être ouverts idéalement chaque jour de match organisé sur le territoire hôte et les jours de match de l'équipe de France. Les collectivités soumettront leurs souhaits d'ouverture qui seront validés par France 2023 et RWC. Marseille et Paris / St Denis accueillant les phases finales, il est entendu que ces villages de rugby se poursuivront jusqu'à la fin du tournoi.
- L'entrée est gratuite à tout moment et les matchs de la Coupe du Monde de Rugby sont diffusés sur des écrans géants.
- Possibilité d'ouvrir les Villages du Rugby les jours sans match conformément aux règles commerciales de RWCL et sous réserve d'approbation préalable de ses conditions d'ouverture par RWCL et France 2023.
- Les collectivités sont responsables de l'obtention de toutes les approbations et licences requises, par exemple les licences d'alcool, dans le respect de la loi française.
- Les collectivités ont la capacité de gérer ou de faire gérer des services commerciaux de prestations d'hospitalité dans des zones privatives et de restauration au grand public au sein des Villages du Rugby dans le respect des droits commerciaux de la Coupe du Monde de Rugby France 2023.

SPONSORS LOCAUX

Les sponsors locaux des Villages du Rugby doivent être individuellement appelés "XXX (nom de la marque), Soutien du Village Rugby, Ville de XXX (nom de la collectivité)".

Un logo spécifique sera créé par RWCL et France 2023 avec quelques directives spécifiques.



Les sponsors locaux ne peuvent pas être des concurrents des fournisseurs de WWP/World Rugby ou des sponsors de France 2023 (ci-joint la liste et secteurs d'activité de l'ensemble des partenaires).

Leur partenariat doit être limité au Village du Rugby - aucun droit de propriété intellectuelle liés à la Coupe du Monde de Rugby France 2023 ne leur sera accordé.

Ils ont l'obligation d'avoir un impact local ou d'avoir une relation spécifique avec la ville ou la métropole hôte.

Ils ne peuvent pas créer un programme de partenariat " Village du Rugby " avec toutes les villes et métropoles hôtes ni être le sponsor local de plus de deux Villages du Rugby. Toute exception devra être préalablement approuvée par RWCL et France 2023.

L'offre commerciale proposée aux sponsors locaux sera préalablement validée par France 2023 et RWCL. Toute proposition d'activation et de visibilité dans le village devra recevoir l'approbation de France 2023 et de RWCL.

Le sponsor local du Village du Rugby ne peut pas :

- Être associé à la marque du tournoi RWC 2023 ;
- Créer des articles promotionnels, des goodies et du merchandising ;
- Créer des jeux pour gagner des billets ou des hospitalités ou d'autres produits officiels.
- Avoir une présence supérieure aux (par ordre d'importance) WWP, Sponsors Officiels, Fournisseurs Officiels et Supporters Officiels.
- Initier une communication externe sur le partenariat en dehors des limites territoriales de la collectivité organisatrice du Village. Le sponsor local ne pourra pas activer des campagnes de communication externes nationales ou internationales (quel que soit le support média : TV, print, digitale, radio, etc.).

Le sponsor local du Village du Rugby peut :

- Communiquer sur le partenariat en interne, auprès de ses salariés.
- Activer et communiquer dans le village (présence d'un stand, d'une animation, etc.)

L'ensemble des contenus graphiques créés par le sponsor local devra :

- Respecter la charte graphique communiquée par France 2023 et RWCL.
- Être validé préalablement par France 2023 et RWCL via la « Brand Approval Platform ».



RÈGLES COMMERCIALES DANS LES ZONES DE CÉLÉBRATION OFFICIELLES

Les Villages du Rugby sont des zones officielles au sein desquelles les droits commerciaux et marketing de RWCL, de France 2023 et de leurs partenaires et fournisseurs doivent être strictement respectés, sans affichage de marques concurrentes dans un périmètre protégé.

La barre des WWP est intégrée à la marque générique de promotion du tournoi (comme l'arche d'ouverture et autour du grand écran). Quelques exemples datant de la Coupe du Monde de Rugby de 2019 et un document complet sur les lignes directrices de la marque est joint.

Le droit d'afficher de la publicité sur l'écran géant pour les activités de promotion devra être discuté avec RWCL et France 2023 et sera validé en accord avec la pyramide commerciale. Un programme complet (run sheet) par Village du Rugby devra être développé pour s'assurer de la bonne rotation entre les contenus publicitaires, les événements en live et la diffusion des matchs.

Si l'écran est utilisé pour diffuser certains matchs, une discussion doit avoir lieu avec le diffuseur détenteur des droits pour déterminer la limite et le moment de la diffusion.

Les WWP uniquement doivent figurer sur le branding des écrans géants présentant des matchs et du contenu. Les WWP ont également la possibilité d'avoir du contenu et/ou des activités faisant la promotion du tournoi associé à l'écran géant et une utilisation d'une identité de marque sonore si la technologie appropriée existe.

Utilisation de produits WWP exclusivement- Exemples ci-dessous :

- Tout point de paiement doit être marqué/associé à Mastercard et a la possibilité d'ajouter un marquage promotionnel (POS). Mastercard ne peut pas être le seul moyen de paiement accepté mais doit être le seul moyen de paiement associé à la promotion (Exemple de points de contact - non exhaustif : magasins, commerçants non concurrents, panneaux de bar et de menu numériques et imprimés, stands de concessions).

- Espace officiel de Legends (Licencié officiel pour le retail) pour la commercialisation des produits sous licence.

- Asahi est le fournisseur officiel et exclusif de bière dans toutes les zones officielles d'organisation de la Coupe du Monde de Rugby France 2023, dont les Villages du Rugby. Les opérateurs des services de restauration, « VIP » ou « grand public », proposés dans les Villages du Rugby ont donc l'obligation de se fournir en produits d'Asahi, à des prix qui ne peuvent être supérieurs à ceux du marché et sans qu'Asahi applique de redevance ou de rémunération quelconque sur ces prix. Les opérateurs des services de restauration devront



se fournir auprès d'Asahi (contact facilité via RWCL) qui fournira une grille tarifaire de ses produits et des éléments de promotion (Liste non exhaustive : Vasque à glaçons, ouvre bouteille, drapeaux etc..)

- Tout instrument de chronométrage ou de compte à rebours et toute horloge doivent porter la marque Tudor.

Spécifique à Mastercard - tous les points d'achat seront compatibles avec les cartes de paiement et les cartes sans contact de Mastercard, et le système doit offrir une connectivité et une bande passante suffisantes pour tous les opérateurs. RWCL et Mastercard pourront fournir un cahier des charges techniques à TES sur cette intégration opérationnelle.

Si l'espace s'y prête et après consultation d'IMG, il sera proposé à Legends d'exploiter un espace de vente officiel de produits de merchandising sous licence dans chaque Village du Rugby. Les villes ne pourront pas demander de commission sur les ventes.

Stand pour les activations - Accès au meilleur espace disponible et pas de frais de location demandés par les villes/métropoles. Les frais techniques et de production sont à la charge des sponsors. Un catalogue des tarifs et des prestations sera fourni pour les services ou installations supplémentaires.

L'intégration de JLR - le partenaire automobile - devra être clarifié et les villes/métropoles hôtes devront fournir des indications sur l'activation qui pourrait être faite par la marque. (Voiture électrique vs voiture hybride vs voiture à essence/diesel).

Les WWP devront également avoir le droit de faire des activations/promotions spéciales pour les fans dans les Villages du Rugby, mais aussi de créer des activations au profit du divertissement des fans dans les différents espaces comme la scène principale ou le terrain par exemple - si ces éléments font partie des zones de célébration. Seront proposés des options et des droits pour les WWP de fournir et de diffuser certains programmes s'ils le souhaitent (exemples - liste non exhaustive : questions/réponses des ambassadeurs, émissions de radio en direct, spectacles musicaux, spectacles de divertissement, démonstrations culinaires, etc.) Toutes les activités/idées du WWP seront partagées avec France 2023 lorsqu'elles seront finalisées et présentées aux villes/métropoles.

Les spécifications techniques et les tarifs des produits (électricité, wifi, limites de poids et de hauteur pour les activations, considérations architecturales, etc.) devront être fournis aux partenaires.

Les Sponsors Officiels, Fournisseurs Officiels et Supporters Officiels seront également présent dans les villages rugby :

- Présence de spots publicitaires dans les écrans géants en dehors de la diffusion des matchs
- Affichage de la pyramide commerciale dans les écrans géants en dehors de la diffusion des matchs



- Présence de PLV dans les villages rugby (supports et emplacement déterminés par France 2023)

DÉTENTEUR DE DROITS DE RETRANSMISSION

RWCL, qui est le propriétaire et le gestionnaire des droits de diffusion audiovisuelle du tournoi de la coupe du monde, reste en discussion avec le détenteur des droits, à savoir le groupe TF1, pour déterminer les conditions de reprise gratuite du signal de diffusion des matchs dans les Villages du Rugby. France 2023 et TES seront informés des solutions proposées dès que possible.



PARTENAIRES ORGANISATION COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023



Payment systems, including but not limited to:

- 1) credit, debit, stored value, prepaid, gift, charge, and contactless payment systems, whether plastic cards or other payment devices or wallets, using RFID (Radio Frequency Identification).
- 2) NFC (Near Field Communication) electronic payment chips or applications (to be used in devices) or other payment methods, including both wired and wireless payment systems.
- 3) Online payment systems (excluding online bill payments made via a bank App, bank website or other bank platform), electronic fund transfers and electronic payment systems (for example, wire transfers), travellers' cheques, virtual payment systems, or other payment systems and devices, loyalty and rewards programs linked to payment cards or accounts, mobile payments and as used solely within the payments industry, cybersecurity and biometrics products and services.

It is expressly acknowledged that no Company Competitor shall be granted the rights to locate, operate and/or deal with ATMs in the Venues for the purposes of the Tournament (although the Company acknowledges that third party ATMs may already be in situ).

Emirates

- 1) All domestic and/or international commercial passenger airline services (including executive jet ownership and leasing programs and frequent flyer programs) and cargo airline services (but only if such cargo airline services are engaged in transporting passengers).

To avoid confusion, "Brand Sector" shall not include air courier and logistics services provided by companies such as, but not limited to, FedEx, DHL, USPS, Amazon, or UPS.

Capgemini

1. Technology Consulting Services: combining strategy, technology, data science and creative design to solve complex business and technology challenges;
2. IT Application Services: Not limited to but including ERP, CRM & SCM
3. Technology, research & development and business engineering services: which provide both research and proof of concept for internal IT teams within client companies including AI, Data Analytics, Digital Services, hybrid infrastructure.
4. Managed Services:
 - Infrastructure Management & Networking
 - Data Centre Management
 - Managed Communications
 - Desktop as a Service
 - Data Analysis & Reports
 - IT Support
 - Backup & Disaster RecoveryFor the avoidance of doubt, Company Brand sector includes the provision of technology consulting services across the different service areas listed below, such as:
 - Artificial Intelligence Services
 - IoT
 - Data Analytics
 - Cloud Services
 - Cybersecurity Services
 - Digital Services (including digital marketing and customer experience)
 - Intelligent Industry Services
 - Transformation and Innovation Services

Asahi

In the Licensed Territory:

- 1) Beers and lagers (including low alcohol beers and lagers, non-alcoholic beers, lagers, lager beer, non-lager beer styles), ciders, stouts, ales;
- 2) "ready-to-drink" mixed alcoholic drinks that incorporate the spirits listed below (including hard seltzers)

In Japan, Australia and New Zealand only: Whisky, brandy, gin, vodka, rum, tequila and shochu

DEFENDER

- 1) Manufacture, production, import, distribution or sale (including direct consumer sales platforms new and used) of motor vehicles (but excluding mini-vans and coaches).
- 2) clean hydrogen fuel cells.
- 3) EV evolved technologies and mobility services such as subscription services.

This shall extend to, but is not limited to, INEOS, Mitsubishi Estate, Mitsubishi, Volvo, Porsche, BMW, Audi, Mercedes, Polestar and Honda) unless specifically authorised in writing by the Company ("Products").

The Company acknowledges and accepts that Mitsubishi Electric is a Tournament Organiser commercial partner and this shall not be a breach of the Company's exclusivity within the Brand Sector.

SOCIETE GENERALE

Banking and financial products and services including:

- 1) Retail and rural banking, including savings and transactional accounts, term deposits, lending facilities, and investment products, such as superannuation schemes and unit trusts;
- 2) Private banking, including financial planning and advice, investments and custodian services;
- 3) Corporate and commercial banking, including deposit and transactional account facilities, cashflow lending, securities services, asset management and investments;
- 4) Institutional banking, including capital markets, derivatives, transactional banking and specialised lending;
- 5) Online share and bond trading;
- 6) International banking services, including foreign currency accounts and foreign exchange cash services (but excluding foreign exchange payment products);
- 7) Internet banking, mobile phone banking, telephone banking and ATM facilities ("Products") but excluding for the avoidance of doubt subject to clause 1.3 of Part 3, the Payment Products Brand Sector and Insurance Products Sector.



1. Télécommunication : téléphonie fixe, mobile (voix et data) quel que soit le réseau
2. Internet: fourniture d'accès à internet

Impossibilité d'initier un partenariat avec Bouygues Construction (appellation trop proche de Bouygues Telecom)



1. Intérim
2. Recrutement de ressources humaines
3. Outplacement
4. Formation professionnelle
5. Infogérance RH
6. Travail à temps partagé
7. Externalisation des RH
6. Insertion sociale par le travail



"Transport terrestre de voyageurs sur de longues et courtes distances exclusivement via les modes de transports suivants : train, transport ferroviaire, autobus, autocar, tramway, métro ; Services de vente de prestations de transport ferroviaire ; Véhicules et équipements utilisés pour et en relation avec les services décrits ci-avant : locomotives et leurs parties, wagons de chemin-de-fer et de tramway, équipement d'entretien des voies et autres équipements ferroviaires.



1. Entertainment & Communication



1. Jus de fruits
2. Compote de fruits et desserts aux fruits (y compris la confiture)
3. Produits laitiers et produits laitiers d'origine végétale (hors fromage)
4. Produits transformés à base de fruits frais
5. Ingrédients fruitiers pour les professionnels de l'alimentation



1. Fabrication de pneus (pour voitures, 4x4, SUV, camion, pneu tout terrain). Fabrication industrielle des pneus tout-terrain utilisés dans des segments spécialisés comme les mines, le terrassement, l'agriculture.



Exploration, production, transport, stockage, raffinage, distribution, commerce et marketing de produits pétroliers.

Pétrole fossile et pétrole biologique liés à l'énergie et produits gaziers et dérivés, soit :

- Pétrole brut ;
- Carburants, soit carburant diesel, fioul, essence, kérosène, naphta, jet A1, Avgas, gaz naturel liquéfié, gaz naturel comprimé, gaz de pétrole liquéfié ;
- Lubrifiants (sans silicone) pour l'industrie, les transports, l'agriculture et les travaux publics ;
- Biocarburants, biogaz, biomasse, pellets et bûches ;
- Fioul domestique ;
- Bitumes ; et
- Fluides hydrocarbonés industriels et adblue

Exploitation de stations-service et de stations de lavage de voitures.

Exploration, production, raffinage, commerce et marketing de produits gaziers

Mobilité électrique :

- Batteries (à l'exclusion des batteries domestiques (chargeurs de terminaux types ordinateurs, téléphones...) et banques d'alimentation à chargement USB)
- Bornes de recharge pour véhicules électriques, toutes localisations confondues (eg : station-services, domaine public, domiciles particuliers, parkings, garages et autres)

Système de gestion de flotte sous la forme de services de géolocalisation et d'optimisation de voyages et de consommations de carburant

Stockage d'énergie sous toutes ses formes

Hydrogène : production, stockage et distribution (via stations de ravitaillement en gestion privative ou publique)

Fourniture d'électricité générée par les sources d'énergie suivantes :

- Énergie nucléaire ;
- Énergie thermique ;
- Énergie hydroélectrique ;
- Énergie marémotrice ;
- Énergie houlomotrice ;
- Énergie solaire ;
- Énergie biomasse ;
- Énergie éolienne offshore et onshore ; et
- Énergie géothermique

Diagnostic de performance énergétique pour entités publiques et privées et conseil en stratégie « Carbon Neutral » et économies d'énergie. Captage de CO2, naturel et industriel.

Plastiques :

- Production et commercialisation de bio-plastiques
- Transformation (par voie chimique ou mécanique) de plastiques usagés et commercialisation des matières recyclées



1. Service international d'éducation en termes de formation linguistique.



1. Services et plateformes de médias sociaux
2. Services et plates-formes de messagerie
3. Services, plateformes, dispositifs et autres matériels de réalité augmentée (AR) et de réalité virtuelle (VR) et métavers



1. Matériel informatique, ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, stations de travail
2. Imprimantes domestiques et de bureau, cartouches d'encre et de toner



Epicerie spécialisée en produits agro-alimentaire du terroir français dont notamment :

- champagne
- vins tranquilles et effervescents dont sans alcool
- foie gras
- charcuterie
- pain
- fruits frais et brut (sans transformation)
- fromage
- légumes
- volaille



1. Boissons énergisantes
2. Type de boisson contenant des composés stimulants, par exemple de la caféine, du sucre, des extraits de plantes et de la taurine, mais sans alcool.



Systèmes de chauffage et de climatisation

Systèmes de chauffage, de refroidissement, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation destinés à des applications résidentielles, commerciales et industrielles.



1. Vêtements de ville



1.) Official Match Balls;
2) Replica match balls and rugby shaped balls of any size (including without limitation mini and/or supporter replica official match balls and training balls, vintage leather match balls, mini rugby balls, supporter and memorabilia ball products, sponge rugby balls (including "stress balls"), juggling rugby balls, inflatable rugby balls and 3D rugby ball key rings but excluding any other ball related products such as ball shaped chocolates, soaps, flannels and washbags and any rugby ball shaped mascots.



1) Timepieces (digital and analogue) all kind of watches including pocket watches, children and youth watches and all wrist worn devices which incorporate timing as a function of the device) clocks, jewellery pieces with a time piece included and other equipment where timing is a function of the device and the size of equipment is not exceeding the following size: 60mm in diameter (or length and breadth as the case may be) and 12mm in depth. But excluding for the avoidance of doubt, any device such as mobile telephones, smart phones or other so called 'smart technology' which contain a function of a clock/timing but are, in any event, not wrist-worn.

2) Timing systems, timing, scoring, video scoreboard equipment, system and services.

3) Associated services, such as installation, integration, testing, maintenance and operation of the aforementioned equipment.



1. Articles de voyage de luxe, notamment valises, valises à roulettes, sacs de voyage, sacs à dos, sacs à main, portefeuilles et autres accessoires de voyage.



1. Services logistiques
2. Stockage, préparation de commandes
3. Dédouanement
4. Fret aérien et maritime
5. Transport, distribution, livraison de marchandises

À l'exclusion, pour éviter toute ambiguïté, des vols de passagers et des voyages.



1. Apparel and sportswear (as provided as part of the Products), but expressly excluding balls, formal wear and footwear.



Canon

Création et vente de produits optiques, incluant appareils photo

Appareil photo, objectifs pour photographe professionnel et non professionnel (par exemple Canon) :

Appareils photo numériques et/ou analogiques (appareils photo à objectif unique, appareils photo compacts, caméras vidéo et caméras de diffusion), y compris leurs objectifs, mais à l'exclusion de tout appareil dont les fonctions d'appareil photo sont secondaires par rapport à son utilisation principale (tels que les téléphones mobiles, les smartphones, les smart-watches ou autres technologies intelligentes, les tablettes et les ordinateurs portables).

Projecteurs (instruments optiques qui montrent une image agrandie sur un écran ou un mur)

Jumelles, calculatrices
Services de prêt et d'entretien d'appareils photo

Services de prêt et d'entretien d'objectifs d'appareils photo
Caméras de réseau
Système vidéo Viewpoint gratuit (non exclusif)
Matériel d'imagerie médicale

FRANCE PARE-BRISE

Un réseau de franchisés spécialisés dans la réparation, l'installation et le remplacement de vitrages automobiles

koesio

1. Distributeur multi-marques pour le système d'impression (hors fabrication)
2. Solutions de numérisation



Ecole de commerce et de management post bac

Sage

Logiciel de gestion d'entreprise lié à l'activité suivante : Comptabilité, Paiements, Logiciels de paie, Solutions RH



Marque d'équipements sportifs, spécialisée dans le rugby (machines à mélanger, ballons, équipement d'entraînement, kit de haute performance...)

Groupe Hôtelier

1. Service Hotelier
2. Groupe hôtelier français, qui possède, gère et franchise des hôtels, des centres de villégiature et des résidences de vacances.

Eau minérale

1. Eau à boire
2. Boissons à base d'eau à boire aromatisées ou infusées (TBC)

Grande Distribution Alimentaire

Grande distribution alimentaire